

Ce rapport qui dénonce les nouvelles pratiques des sectes

Par Jamila Aridj

[Lire le rapport intégral de la Miviludes](#)

"Les sectes évoluent, mais elles sont toujours là". C'est la conclusion du rapport annuel de la Mission interministérielle de vigilance et de lutttes contre les dérives sectaires (Miviludes) remis jeudi matin par son président Jean-Michel Roulet au Premier ministre François Fillon. Un sujet sensible qui avait déclenché la polémique après les [propos controversés de la directrice de cabinet](#) de Nicolas Sarkozy, Emmanuelle Mignon, qui avait affirmé fin février dans *VSD* : "Les sectes sont un non-problème en France." Des propos qu'elle avait, par la suite, assuré ne jamais avoir tenus.

Influence de certains thérapeutes

Le rapport 2007 de la Miviludes révèle surtout un "engouffrement" des sectes dans le domaine de l'accomplissement de soi : dans l'humanitaire ou dans les techniques de "recherche de son moi profond". L'organisme interministériel met en garde contre les méfaits du "faux souvenir induit" qui résulte de techniques d'autosuggestion ou "d'une influence induite qu'exercent certains thérapeutes". Ceux-ci "manipulent" le patient en l'amenant à se rappeler des abus - souvent à caractère sexuel - subis dans la petite enfance et qui constituent le "syndrome du faux souvenir induit", dévastateur pour le patient lui-même et pour sa famille. Un phénomène né aux États-Unis dans les années 50 et qui "se développe de manière inquiétante en France".

Autre risque d'embrigadement dénoncé par le rapport : "la vente mult niveau", qui consiste à vendre des produits ou des services, le plus souvent liés au bien-être, et à convaincre les acheteurs de devenir vendeurs à leur tour. Ils n'ont pas de contrat de travail, sont rémunérés au pourcentage, et les plus addictes finissent par quitter leur travail, ne fréquentant plus que les membres du réseau.

Satanisme

Les travaux de la Miviludes montrent par ailleurs une progression du satanisme en France particulièrement chez les jeunes. 25 000 personnes seraient concernées par cette pratique dont 80 % seraient âgées de moins de 21 ans. Parmi ces adeptes, il y a les adorateurs de Satan, membres d'une "église", ceux qui participent à des rites, ceux qui sont séduits par "l'imaginaire satanique", portant des pendentifs 666 (le chiffre du diable), des croix à l'envers et écoutent du heavy metal. Rien n'est malgré tout interdit dans tout ça...

En revanche, certaines pratiques comme les profanations de cimetières, les incitations au suicide ou à la haine raciale tombent, elles, sous le coup de la loi. Selon la Miviludes, il y a eu, depuis 1er janvier à novembre 2007, 92 cas de profanations à caractère satanique, soit une augmentation de 300 % en 3 ans. Les suicides de jeunes liés à la mouvance satanique ont explosé, de même que les "conduites déviantes" (scarifications et automutilations diverses). La Mission insiste aussi sur la radicalisation des exactions commises, soulignant que les exhumations de cadavres ne sont "pas rares".

Selon la Miviludes, "si les mouvements purement lucifériens paraissent en perte d'audience, on voit naître un satanisme qui s'inspire de l'idéologie nazie et des croyances celtiques ou nordiques et qui attire davantage les jeunes" que les formes antérieures plus proches de l'ésotérisme et de l'occultisme.

Lobbying excessif de la mouvance sectaire

Le rapport 2007 pointe également du doigt "le lobbying excessif de la mouvance sectaire à l'international", notamment auprès de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et particulièrement sur l'un de ses organismes, le BIDDH (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme). Plusieurs mouvements dont la Scientologie, les raëliens et les Témoins de Jéhovah viennent y dénoncer la lutte contre les dérives sectaires au nom des atteintes à la liberté religieuse. "Toutes les interventions étant publiées, elles ont de ce fait une diffusion et une respectabilité assurées", prévient-on.

Les conclusions de la Miviludes sont rendues alors même que son action a été remise en cause par la ministre de l'Intérieur qui est, de par ses attributions, chargée des Cultes. Michèle Alliot-Marie avait estimé que ce n'était pas à la "Miviludes de mener une politique, ni de mener des actions de répression" tout en souhaitant "décomplexer la lutte contre les dérives sectaires". Des déclarations qui ont suscité l'émoi de plusieurs associations. Lesquelles avaient loué le travail de "vigilance" et de "prévention" effectué par la Miviludes, selon elles "indispensable".